

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025**

DÉLIBÉRATION N° 063-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **1**

Votants : **9**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : **15/12/2025**

VOTE :

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MADAME ELINA YVES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune a fait appel à Madame Elina YVES pour restaurer les tableaux du chemin de croix de l'Eglise. Cette dernière a dû acheter des fournitures pour commencer les travaux de restauration :

- BRICOMARCHÉ :	16.20 € TTC
- MR BRICOLAGE :	25.80 € TTC
- LE GÉANT DES BEAUX ARTS :	49.25 € TTC
- LES FRÈRES NORDIN :	316.40 € TTC
TOTAL :	407.65 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la somme de 407.65 € à Madame Elina YVES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de la somme de 407.65 € à Madame Elina YVES dans le cadre de la restauration du chemin de croix de l'église.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de

cette somme.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 19/12/2025
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 22/12/2025
Notifié à l'intéressé le _____